

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

**Ville de PORNICHET**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept,  
Le dix-sept mai, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, HUCHET, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, CHERON, CHUPIN, BELLIOT, CARNAC, ROBIN, TRICHET, DUBOIS.

*Date de convocation*

11 mai 2017

A l'exception de :  
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame CHUPIN.  
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.  
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Madame CARNAC.  
Monsieur CORNETI a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.

*Date du  
Conseil Municipal*

17 MAI 2017

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame FRAUX est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### 17/ BILAN FONCIER 2016 – APPROBATION

*Nombre de  
conseillers*

En exercice 33

Présents----29

Votants -----33

RAPPORTEUR : Monsieur BEAUREPAIRE, adjoint au Maire

#### EXPOSE :

Conformément aux dispositions de l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer, chaque année, sur le bilan des acquisitions et cessions réalisées soit directement par la Ville, soit par l'intermédiaire de personnes publiques ou privées agissant pour son compte.

Le bilan foncier de l'année 2016 sera annexé au compte administratif de la Commune.

Les acquisitions avaient pour objet :

- La constitution de réserves foncières avenue des Cols Verts, chemin des Marais et avenue Gustave Flaubert pour permettre à la Commune de produire des logements privilégiant les résidences principales à destination des familles, et de répondre à ses obligations légales en matière de production de logements locatifs sociaux au titre de la loi SRU.
- La constitution d'une réserve foncière au 67 avenue de Saint-Sébastien, sur le site Leroy Plaisance en application de l'Orientation d'Aménagement et de programmation (site 3) du Plan Local d'Urbanisme destinée à la restructuration du tissu périphérique urbain.
- L'extension de l'accueil petite enfance avenue de la Virée Loya.
- L'acquisition de délaissés de voiries avenue de l'Hippodrome, avenue de Saint-Sébastien, boulevard de Saint-Nazaire, avenue de Prieux, chemin du Clos Malouin.
- La procédure de biens vacants et présumés sans maître.
- La reprise de voirie et réseaux divers des lotissements « Les Varechs » et « Les Poulgas ».

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR

Les cessions avaient pour objet :

- La réalisation de la Résidence Services Seniors avenue de l'hippodrome.
- L'implantation d'une activité professionnelle dans la zone artisanale du Hecqueux.
- La production de logements locatifs sociaux avenue de Saint-Sébastien.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan des opérations réalisées en 2016.

DELIBERATION :

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2241-1,
- ⇒ Considérant le bilan foncier de l'année 2016 ci-annexé,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission urbanisme en date du 9 mai 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 27 votes pour et 6 abstentions (Monsieur BELLIOU, Madame CARNAC, Monsieur ROBIN, Monsieur TRICHET, Madame BERTHELIER et Monsieur CORNETI),

- Approuve le bilan des opérations foncières, acquisitions et cessions, pour l'année 2016.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR